



Règlement

11e Trace des Capitelles, Dimanche 11 octobre 2026

1. Organisation

Les Poupils du Cabardès, 11600 Villegailhenc, organisent la **Trace des Capitelles**. L'accueil, le départ, l'arrivée et les secours se trouvent à la salle polyvalente du village.

2. Définition de l'épreuve

La **Trace des Capitelles** est une course « nature », déclinée sur 2 parcours :

- **L'Escapade** : 20 km, 390 m D+, départ 8h00
Catégories concernées : Junior, Espoir, Sénior, Master

- **Le Celtic** : 10 km, 159 m D+, départ 9h15
Catégories concernées : Cadet, Junior, Espoir, Sénior, Master

- Une randonnée non chronométrée de 11 km, départ 8h30

Le Comité Organisateur se réserve le droit de modifier au dernier moment les parcours ou d'annuler ou reporter à une date ultérieure les courses si des événements météorologiques ou tout autre cas de force majeure nécessitent une telle décision.

3. Chronométrage

La course sera chronométrée par la société **Sud Chrono**.

4. Inscriptions

Les inscriptions sont limitées à **400 inscrits** au total pour les 2 parcours « **Le Celtic** » et « **L'Escapade** ».

L'inscription se fera en ligne sur le site de Chrono Start, lien disponible sur le site "www.lespoupils.fr" et sera obligatoirement suivie du paiement en ligne.

Clôture des inscriptions : vendredi 9 octobre 2026 à minuit.

S'il reste des places disponibles, inscriptions possibles le matin de la course avant 7h30.

Pour la marche, inscriptions sur le site "www.lespoupils.fr" ou sur place le jour même, avant 8h15. Paiement chèque ou espèce sur place.

L'inscription de chaque participant intègre la cession des droits à l'image fixe et audiovisuelle sur tous les supports et pour une durée indéterminée à l'organisation, aux partenaires, et aux médias

5. Conditions de participation

Obligation pour les concurrents d'être en possession d'une licence FFA conforme ou d'un PPS (parcours prévention santé), ou (QS questionnaire santé).

Restriction : date de naissance avant le 31/12/2011 inclus, pour courir sur le parcours des 10 km.

Restriction : date de naissance avant le 31/12/2009 inclus, pour courir sur le parcours des 20 km.

Pas d'obligation de PPS pour les marcheurs.

6. Tarif des inscriptions

L'Escapade, 20 km : 15 euros, dont **5 euros reversés à l'Oncopole de Toulouse.**

Le Celtic, 10 km : 10 euros, dont **5 euros reversés à l'Oncopole de Toulouse.**

Randonnée : 11 km 5 euros, **reversés en totalité à l'Oncopole de Toulouse.**

Les frais bancaires sont pris en charge par l'association des Poumpils du Cabardès.

7. Retrait de dossards

Les dossards sont à retirer le matin de la course entre 7h00 et 8h30 à la salle polyvalente.

Dossard : obligatoire et bien en vue. Le non-respect de cette consigne pourra entraîner la disqualification du coureur.

Pour des raisons de sécurité, les épingles ne seront pas fournies.

8. Ravitaillement

Pas de ravitaillement sur Le Celtic.

Un ravitaillement est proposé sur L'Escapade à mi-parcours.

Pas de ravitaillement sur la marche.

A l'arrivée, ravitaillement pour tous les participants.

Selon la réglementation, les gobelets ne seront pas fournis.

Chaque participant apportera son Ecocup 

9. Parking

Au parking de la commune (ancien stade) et le long du Trapel.

10. Accompagnateur participant

Aucun vélo ou engin motorisé ne devra accompagner le participant. Seuls les organisateurs sont autorisés à assurer la sécurité à vélo ou autre véhicule de l'organisation.

11. Parcours et balisage

Les participants s'engagent à respecter l'environnement sur tous les sites traversés.

Il est notamment interdit de jeter les déchets sur le parcours.

Les parcours empruntent des sentiers en partie sur des domaines privés.

Une autorisation de passage est uniquement accordée pour le jour de la course.

En dehors de cette période, ils sont interdits d'accès.

Des bénévoles seront placés sur les parcours, la signalisation est assurée par :

- des rubalises
- des balises réfléchissantes
- de la peinture à la craie naturelle temporaire

12. Assurance / Responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs auprès de la MAE.

Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de prendre une assurance individuelle accident en complément s'ils le souhaitent.

13. Remise des prix

Classement au scratch, avec remise des prix aux 3 premiers hommes et aux 3 premières femmes.

Récompense aux premiers de chaque catégorie.

14. Réclamations

Toute réclamation sera arbitrée par les organisateurs.

15. **Responsabilité**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou incidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. En aucun cas un concurrent ou un accompagnateur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis à vis des organisateurs.

Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

16. **Conditions générales**

Tous les participants à la **Trace des Capitelles** s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription.

En cas d'annulation de la course, l'organisation examinera la possibilité de rembourser les concurrents inscrits et dans quelles mesures.